

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR JEAN-CHARLES ORSUCCI
au nom du groupe « Démocrates, Socialistes et Radicaux »**

OBJET : Mesures de sécurité dans les ports de commerce

Monsieur le Président,

Lors du dernier Conseil Portuaire du port de BONIFACIO, qui s'est tenu le jeudi 16 juin 2011 a été soulevée la question de la mise en conformité du Port de Commerce, et par delà cet exemple de celle de l'ensemble des ports de commerce de l'île.

A la suite des événements du 11 septembre, l'Europe a renforcé les mesures de sécurité dans le cadre du transport maritime, à travers le Règlement CE 725-2004. La France par Arrêté du 4 juin 2008 et la Circulaire du 06 avril 2010 a rendu plus sévères lesdites mesures, imposant l'inspection filtrage des véhicules et le rapprochement documentaire. Ce dispositif aurait pour conséquence, s'il était mis en application d'augmenter de 27 % le coût de fonctionnement du Port de BONIFACIO.

Le Président du Conseil Général de la Corse du Sud, a maintes fois tiré la sonnette d'alarme quant à la difficulté de la mise en œuvre de telles mesures, inadaptées aux petits ports de notre île.

Ma requête revêt un caractère d'urgence, car, dès le mois de juillet, des contrôles européens seront effectués, pouvant induire la fermeture de certains de nos ports.

C'est pourquoi, j'interpelle le Président du Conseil Exécutif afin qu'il envisage toutes solutions permettant, la prise en charge de telles mesures de sécurité par les services étatiques dans le cadre de leur mission régalienne, ou tout comme l'on fait nos voisins sardes, (port de Porto Torres) que nous réclamions l'adaptation de ces mesures aux spécificités de nos ports.

Je vous remercie.

